VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

RÉSIDENCE ÉTUDIANTE STUDÉFI

La Ville propose à ses étudiant(e)s* âgé(e)s de 18 à 30 ans, l'attribution de studios meublés en résidence étudiante STUDÉEL à tout moment de l'année



*conditions obligatoires : Être étudiant dans un établissement, d'enseignement supérieur et être âgé de 18 à 30 ans.



Résidence étudiante STUDÉFI

Située sur la ZAC Seguin-Rives de Seine 23, rue Marcel-Bontemps

Studios individuels

Studios meublés de 19 à 30 m² avec kitchenette équipée et sanitaire. Redevance mensuelle charges comprises: à partir de 440€*.

- Durée du bail : I an renouvelable
- Les prestations proposées
- Laverie
- Salon
- Accès Internet
- Boîtes aux lettres personnelles
- Local à vélo et Parking

Modalités

Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet de la Ville <u>www.boulognebillancourt.com</u>, ainsi qu'à la direction du Logement (annexe de l'Hôtel de Ville, 24 bis, avenue André-Morizet 2^e étage).

* Ces logements ouvrent droit au bénéfice de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) versée par la CAF et venant en déduction du loyer. Calculez votre aide sur <u>www.caf.fr</u>

Plus d'infos: www.studefi.fr

L'acceptation finale des dossiers proposés par la Ville se fait par STUDÉFI.